

MODULE 2 : FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

Destiné aux membres des commissions du personnel affilié·e·s à la Convention collective de travail du secteur social parapublic vaudois

Objectifs

Ce module a pour but de permettre aux commissions du personnel de se former et de s'organiser sur le terrain en approfondissant les thèmes introduits dans le module 1 de base.

- Mieux connaître le contenu de la CCT Social et autres outils à disposition
- Renforcer le rôle et l'efficacité de la commission du personnel.

Public cible

Membres des commissions du personnel du secteur social parapublic vaudois au bénéfice de la CCT Social ayant déjà participé au Module de base 1.

Contenu

- Rappel des principes de participation de la commission du personnel dans les institutions
- Rôles et mandats de la commission du personnel
- Tâches de la commission et répartition du travail
- Préparation et suivi d'entretien/séance
- Communiquer et informer

Intervenants

- Mélinda Skopintseva –AvenirSocial Vaud – Co-Secrétaire générale
- Roland Conus – Formateur indépendant

Durée du cours

Accueil, cafés et croissants de 8h30 à 9h00 – Cours de 9h00 à 17h00

Prix

350 CHF par personne (formation et repas) - Attestation de participation

Date et lieu :

Le lundi 28 octobre 2024 de 8h30 à 17h00

Au secrétariat d'AvenirSocial Région Vaud,
Avenue des Figuiers 28, 1007 Lausanne, 2e étage

Contact

Secrétariat AvenirSocial Région Vaud, Avenue des Figuiers 28, 1007 Lausanne
Courriel : vaud@avenirsocial.ch

Le montant de CHF 350 doit être versé au plus tard :

Le 23 octobre 2024 sur le compte postal suivant
AvenirSocial – Région Vaud – 1007 Lausanne
IBAN : CH60 0900 0000 1002 7184 6